



Cabinet de la Bourgmestre

ARRETE DE LA BOURGMESTRE

Fermeture du passage à niveau n°18 rue de la Station à 4130 Esneux, du 25.09.2018 à 22.00 heures au 26.09.2018 à 06.00 heures.

LA BOURGMESTRE,

Vu la nouvelle loi communale, notamment en ses articles 135 et 130 bis ;

Vu la Loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal portant règlement général sur la police de la circulation routière, notamment en son article 78 ;

Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu l'Arrêté Ministériel relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Attendu que la société INFRABEL, siège rue Aily n°1 à 4431 ANS, représentée par Monsieur ESSABIR, doit effectuer des travaux empiétant sur la voie publique, à Esneux, avenue de la Station au passage à niveau n°18 ; les travaux étant prévus du 25.09.2018 à 22.00 heures au 26.09.2018 à 06.00 heures ;

Attendu que le bon déroulement des travaux nécessite des mesures de circulation particulières ;

Attendu que le moindre retard pourrait occasionner des dangers et des dommages pour les habitants ;

ARRETE :

Article 1 : L'entrepreneur susmentionné est autorisé à placer la signalisation nécessaire à l'accomplissement desdits travaux. La signalisation devra être conforme au prescrit de l'Arrêté Ministériel du 7 mai 1999 sur la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique.

Article 2 : La circulation de tous les véhicules sera interdite sur la zone des travaux du 25.09.2018 à 22.00 heures au 26.09.2018 à 06.00 heures. Une déviation sera mise en place.

Une signalisation avertissant de la fermeture du passage à niveaux sera installée au carrefour formé par la rue de Dolembreux et la rue Grandfosse avec panneau additionnel indiquant la distance à laquelle la fermeture est effective. La signalisation placée à hauteur des travaux de l'hôpital d'Esneux (signal C1) sera masquée afin de permettre aux riverains de regagner leur domicile.

Article 3 : Une copie du présent sera transmise pour information aux intéressés, à la police et au parquet compétent.



La Bourgmestre,
Laura IKER

Distribution : Dossier 1 – Proc du Roi 1 – Police 1 – Atelier 1 – Mobilité 1 – Intéressés 1 – FCU 1

Cabinet de la Bourgmestre : Administration Communale, 1, place Jean d'Ardenne – 4130 ESNEUX

Privé : Rue de la Fontaine, 3 – 4130 ESNEUX – Tél. 04/380.56.00

Secrétariat de la Bourgmestre : Tél. 04/380.93.22 – Fax 04/380.22.93

e. mail : info@esneux.be - Internet www.esneux.be